

## EDITORIAL

Il est indéniable que l'entrée en vigueur de la loi 49-99 et ses textes d'application en avril 2007 a eu globalement un impact positif sur la mise à niveau et le développement du secteur avicole. Cependant, cet impact n'a pas été ressenti de la même manière par les différents opérateurs et structures de la chaîne de valeur avicole.

Aujourd'hui, après plus de six années d'application de ladite loi, il est opportun de faire le bilan de sa mise en œuvre et de dégager les points forts sur lesquels il faut capitaliser les actions voire les améliorer et les points faibles qu'il importe de corriger ou modifier pour aboutir aux changements et progrès escomptés.

Tel a été l'objet de la réunion tenue entre l'ONSSA et la FISA le 05 juillet 2013 lors de laquelle les grandes orientations à mettre en œuvre ont été identifiées pour insuffler une nouvelle dynamique dans le suivi et le contrôle hygiénique et sanitaire de l'activité avicole dans toutes ses composantes de l'amont à l'aval. L'implication et la responsabilisation des différents intervenants notamment les services centraux et régionaux de l'ONSSA, les opérateurs du secteur et les vétérinaires encadrants sont déterminants dans cette dynamique.

Des commissions de travail ONSSA-FISA ont été constituées pour étudier et examiner les conditions et les modalités de mise en œuvre de ces orientations qui devraient être mises en œuvre à partir du mois de septembre 2013.

Nous reviendrons sur ce sujet en détail dans notre prochaine édition de Dawajine Infos. A suivre.

### Actualité P2

**Assemblées Générales Ordinaires de la FISA et de ses Associations membres**

### Conjoncture du secteur P3

### Dossier technique P9

**Produits alternatifs aux antibiotiques promoteurs de la croissance**

### Interview P10

**Avec M. FAYCEL ASSARI, Administrateur Directeur Général de BMCE ASSURANCES, à propos du PACK DAWAJINE**

### Focus P11

**Marché de gros aux volailles de Casablanca : Réhabilitation des locaux actuels**

### Portrait P12

**Monsieur Abderrahmane RYADI**

### L'aviculture vue à travers la presse dans le monde P13



*Alltech President's Club*

October 13-16, 2013 in Ireland

Une opportunité unique pour une rencontre des CEOs et Présidents des grandes compagnies de la nutrition animale dans le monde.

# Assemblées Générales Ordinaires de la FISA et de ses Associations membres

### • Assemblée Générale Ordinaire de la FISA

Conformément aux dispositions de ses statuts, la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA) a tenu son Assemblée Générale Ordinaire (AGO) annuelle le jeudi 20 juin 2013 à Casablanca. Après lecture et débat, cette AGO a approuvé les rapports moral et financier et donné quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration.

L'AGO a, par la suite, approuvé à l'unanimité le programme d'action provisoire et le budget prévisionnel de la FISA au titre de l'année 2013-2014.

Cette Assemblée Générale a été l'occasion de présenter aux membres les activités et l'état d'avancement des dossiers engagés par la FISA et ses commissions de travail dont, entre autres, le projet de construction et d'équipement du Zoopole d'Ain Jemâa et le projet du réaménagement et de réhabilitation du marché de gros aux volailles de Casablanca. Par ailleurs, Monsieur le Secrétaire Général a présenté les membres désignés par leurs associations respectives pour siéger au Conseil d'Administration de la FISA. Celui-ci se compose de :

- M. Youssef ALAOUI (Président)
- M. Ahmed FADIL
- Dr. Brahim ASSIMI
- M. Ahmed MOUHEMMANE
- M. Nourreddine KARIM
- Dr. Yousef MIKOU
- M. Mohamed EL YAKOUBI
- M. Abdellatif ZAIME
- M. Mohamed ERREIMI
- M. Mohamed IBN KHAYAT
- M. Omar BENAYACHI
- Dr. Ahmed DAOUDI
- M. Mohcine BERRADA
- M. Ahmed OUJAMAA
- M. Ahmed ADDIOUI
- M. Khalid BENTOUHAMI



Assemblée Générale Ordinaire de la FISA  
Le 20/06/2013

### • Assemblées Générales Ordinaires des Associations membres de la FISA

L'ANPO, l'ANAM, l'AFAC et l'ANAVI ont tenu leurs Assemblées Générales Ordinaires annuelles entre le 15 et le 20 juin 2013. Ces AGO ont permis de dresser les bilans respectifs des activités réalisées au cours de l'année écoulée et d'approuver les rapports moraux et financiers ainsi que les plans d'actions et les budgets prévisionnels de l'année 2013-2014.

L'ANPO, l'ANAM et l'AFAC ont également procédé au renouvellement de leurs Conseils d'Administration respectifs.



Assemblée Générale Ordinaire de l'ANPO, le 15/06/2013

Il est à rappeler que l'APV avait tenu son AGO annuelle le 15 février 2013 et a élu à cette occasion M. Ahmed OUJAMAA Président de l'Association (cf. Dawajine infos N° 24 – Mars 2013).



**M. Ahmed OUJAMAA**  
Nouveau Président de l'APV

## IMPORTANT

En prévision de la période de l'Aïd Al Adha 2013 caractérisée généralement par une distorsion entre l'offre et la demande sur les viandes de volailles, l'Association Nationale des Producteurs des Viandes de Volailles (APV) a invité les éleveurs de poulet de chair et de dinde à faire preuve de la plus grande vigilance et à prendre les dispositions nécessaires concernant les mises en places de poussins arrivant à l'âge de vente durant ladite période.

## INDICATEURS DE CONJONCTURE

### Cours des matières premières :

Durant le 2<sup>ème</sup> trimestre, les cours des matières premières sur le marché international ont évolué en dents de scie. En général, les prix du maïs ont connu une légère baisse, tandis que ceux du soja ont enregistré une hausse soutenue en fin juin 2013. Il est à rappeler que les prix des aliments composés au Maroc ont baissé en moyenne de 10 centimes et ce depuis mi juin 2013.

### Cours du poulet de chair :

Après une nette amélioration constatée durant le premier trimestre 2013, le prix moyen de vente du poulet de chair a enregistré une baisse significative durant le deuxième trimestre pour se situer en moyenne à 13,00 Dh/kg vif départ ferme pour un coût de production avoisinant 14,00 Dh/kg vif.

- Avril 2013 : 13,60 Dh/Kg vif départ ferme
- Mai 2013 : 13,45 Dh/Kg vif départ ferme
- Juin 2013 : 13,00 Dh/Kg vif départ ferme

### Cours de la dinde :

Après les diminutions enregistrées en janvier et mars 2013, le prix de vente moyen pondéré de la dinde a augmenté à partir du mois d'avril pour se maintenir au-dessus du coût de production évalué à 16,25 Dh/kg vif.

- Avril 2013 : 18,25 Dh/Kg vif
- Mai 2013 : 19,90 Dh/Kg vif
- Juin 2013 : 19,40 Dh/Kg vif

### Cours des œufs de consommation :

Les prix des œufs de consommation ont enregistré une baisse significative durant les mois de mars, avril et mai 2013 pour se situer à des niveaux en deçà du coût de production. Ce n'est qu'à partir du mois de juin que les cours ont commencé à se redresser légèrement.

- Avril 2013 : 0,65 Dh/œuf
- Mai 2013 : 0,70 Dh/œuf
- Juin 2013 : 0,85 Dh/œuf





## La SFI annonce un nouvel investissement au Maroc dans le secteur avicole

La Société Financière Internationale (SFI), filiale de la Banque Mondiale dédiée au secteur privé, a annoncé qu'elle va investir 24 millions de dollars dans la société marocaine spécialisée dans l'aviculture Zalagh Holding. Ces fonds devraient permettre à l'entreprise de financer un plan d'expansion sur 3 ans. La prise de participation de la SFI sera réalisée à travers une augmentation de capital.

*Source : Infomédiaire Maroc, le 25/07/2013*

## Séminaire de formation de l'APV



Séminaire de l'APV, les 28 et 29/06/2013.

L'APV a organisé, en collaboration avec la FISA, les 28 et 29 juin 2013 à Casablanca, une session de formation au profit de ses délégués et bureaux régionaux sur le thème: «Rôle et fonctionnement des représentations régionales de l'APV». Cette session de formation, qui a connu la participation de 50 personnes, avait pour objectif d'exposer aux dirigeants régionaux les modes de bon fonctionnement et de gestion des affaires administratives, financières et organisationnelles des représentations régionales de l'APV, ainsi que les mécanismes de coordination et de communication internes et externes. La première journée a été consacrée à la présentation des statuts et des procédures de fonctionnement et de communication de l'Association. La 2<sup>ème</sup> journée a été réservée au travail en commissions spécifiques présidées par les dirigeants du bureau national:

- .Commission «Gestion administrative et comptable» ;
- .Commission «Organisation du marché de gros aux volailles de Casablanca» ;
- .Commission «Procédés de communication» ;
- .Commission «Programme d'action de l'APV».

Cette session a été clôturée sur le thème « l'importance de la dynamisation des représentations régionales dans le développement de l'Association, la promotion de ses activités et le renforcement de sa représentativité ».

## Séminaire AFAC / ONSSA sur la loi 28-07 :

Dans le souci de sensibiliser et de clarifier aux providiers les dispositions législatives et réglementaires relatives au secteur de l'alimentation animale, les bonnes pratiques de production et le contrôle sanitaire des aliments composés, l'Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC) et l'ONSSA ont organisé, le 15 mai 2013 à Casablanca, un séminaire sur les dispositions de la loi 28-07 et ses textes d'application et leurs implications sur le secteur de l'alimentation animale. Cette session qui a été l'occasion d'un échange interactif entre les animateurs et les participants a été clôturée sur la nécessité de la coopération entre l'ONSSA et les professionnels de la filière de la provende et de l'engagement des uns et des autres pour la bonne application de ladite loi.



Séminaire de l'AFAC sur la loi 28-07, le 15/05/2013 à Casablanca

## Réunion AFAC / Laboratoire du Contrôle des Médicaments Vétérinaires (LCMV)

Une réunion a eu lieu le 11/07/2013, entre l'Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC) et les responsables du Laboratoire du Contrôle des Médicaments Vétérinaires (LCMV) relevant de l'ONSSA. L'ordre du jour a concerné le changement des modalités d'autorisation des additifs. En effet, un projet d'arrêté fixant la liste et les limites d'utilisation des additifs, des prémélanges d'additifs et des aliments complémentaires destinés à l'alimentation animale est mis sur le circuit d'approbation. Dès publication dudit arrêté, les additifs seront autorisés par principe actif et non pas par fabricant.

Un débat est en cours sur les antibiotiques facteurs de croissance. Considérant les exigences internationales liées à l'antibiorésistance, les antibiotiques facteurs de croissance pourraient être intégrés à titre dérogatoire à la liste des substances ayant un effet thérapeutique autorisées à être utilisées dans l'aliment supplémentaire prévue par l'article 3 de la loi 21-80.

Il a été convenu de tenir assez régulièrement des réunions pour faire avancer rapidement ce dossier.

## Journée d'études sur la poule pondeuse

L'ANPO et la société C2MIX ont organisé une «journée d'études sur la poule pondeuse» à Marrakech, les 20 et 21 avril 2013.

Cette journée de réflexion a porté sur la biosécurité dans les élevages avicoles et sur les évolutions et les nouvelles tendances technologiques et techniques en matière de conduite des élevages de poules pondeuses.

L'ANPO a saisi cette occasion pour tenir une réunion avec ses membres, le 21 avril 2013, consacrée à l'analyse et à la discussion de la conjoncture et de l'actualité de la filière d'œufs de consommation.

## Réunion régionale de l'APV



Réunion régionale de l'APV à Meknès, le 26/04/2013

Dans le cadre de son programme d'action au titre de l'année 2012-2013 et du contrat programme Gouvernement - FISA, l'APV a organisé le vendredi 26 avril, en marge du SIAM 2013, à la Chambre d'Agriculture de la région Meknès-Tafilalet, une réunion d'information et de sensibilisation au profit des éleveurs de la région. Cette journée a été animée par les représentants de l'APV qui ont traité les thèmes suivants :

- .L'évolution des prix des matières premières sur le marché international et des prix des aliments composés ;
- .Le bilan de la régulation de la production de poussins chair ;
- .L'organisation de la commercialisation du poulet de chair.

## Visite de délégations étrangères à la FISA

Dans le cadre d'échange d'expériences et d'informations sur le secteur avicole, un groupe d'éleveurs algériens et une délégation du Ministère de l'Agriculture Nigérien ont effectué des visites d'études à la FISA respectivement le 21 mai et le 10 juillet 2013 dans le but de s'inspirer de l'expérience de la Fédération dans la structuration de l'interprofession et le développement de l'aviculture marocaine. Des visites d'élevages de volailles étaient également au programme. Les deux délégations ont exprimé leur appréciation pour les progrès réalisés par l'interprofession et l'aviculture marocaine et leur volonté

d'instaurer des liens de partenariat et de collaboration avec la FISA.



La délégation algérienne en visite à la FISA, le 21/05/2013



La délégation nigérienne en visite à la FISA, le 10/07/2013

## Participation aux salons

### SIAM 2013 :

La FISA, en collaboration avec ses Associations membres, a participé à la 6<sup>ème</sup> édition des Assises de l'Agriculture sur le thème «Agri-business et sécurité alimentaire» et à la 8<sup>ème</sup> édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) par un grand stand au « Pôle Elevage ».

L'interprofession a été honorée par la visite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à son stand et par les trois prix de mérite et d'encouragement qui ont été décernés aux professionnels du secteur avicole. Il s'agit notamment de :

- Prix de la production des œufs de consommation : M. Adil SENHAJI KARAMI (Meknès).
- Prix de la production des viandes de volailles : Dr. Abdelkhalak EL MAKHTOUM (Fès).
- Prix de la valorisation du produit animal: société Dindy du groupe ATZAL (Casablanca).





Sa Majesté le Roi Mohamed VI ainsi que son Excellence M. Ali Bongo Président de la République du Gabon en visite au Stand de la FISA au SIAM 2013

### Salons étrangers :

Dans le cadre des activités prévues dans le contrat-programme Gouvernement-FISA et de ses accords de partenariats avec les salons homologues, la FISA et ses associations membres ont participé aux salons :

- SIPSA tenu à Alger en Algérie du 15 au 18 mai 2013 ;
- IFFA organisé à Frankfurt en Allemagne du 7 au 12 mai 2013 ;
- Foire Internationale de Tripoli tenue en Libye du 2 au 5 mai 2013.

Ces rendez-vous professionnels ont été l'occasion de consolider les relations avec les opérateurs étrangers, de promouvoir le secteur avicole marocain dans ces pays, de s'enquérir des innovations et des nouvelles technologies dans le domaine de l'aviiculture, de développer les exportations des produits avicoles marocains et aussi de promouvoir le Salon DAWAJINE qui aura lieu du 26 au 28 novembre 2013 à Casablanca.



### Salon SIPSA

De gauche à droite : M. Richard CHARPENTIER, Dirigeant de la société EMC-MOBA (France), M. Julian BONAFONTE de la société ZUCAMI (Espagne) et Mme Salima SIRAJI (FISA)

## Mémorandum d'entente USGC/ FISA 2013

La FISA a signé avec l'USGC un nouveau mémorandum d'entente au titre de l'exercice 2013 portant sur un montant de 124 000,00 US\$ dont le programme d'action vise :

- L'amélioration de l'activité des abattoirs avicoles à travers l'accès au marché de la restauration collective et commerciale;
- La consolidation des représentations régionales des associations membres de la FISA ;
- L'actualisation des connaissances des membres de la FISA sur l'alimentation animale et les concepts d'intégration ;
- La promotion de la consommation des produits avicoles ;
- Le renforcement des capacités administratives de la FISA.

## Convention FISA / Chambres d'Agriculture des Régions Fès-Boulemane et Meknès-Tafilelet :

A l'initiative des bureaux régionaux de l'APV de Fès et de Meknès, dirigés respectivement par les délégués régionaux MM. Aziz EL ARABI et Abderrahmane HANINI, la FISA a saisi l'occasion du SIAM 2013 pour signer des conventions de partenariat avec les Chambres d'Agriculture de Fès et de Meknès. Ces conventions visent le renforcement de l'échange et de la coopération en matière d'information et d'encadrement des opérateurs du secteur dans ces deux régions.

## TVA sur les matières premières :

Sur demande de l'AFAC, la TVA à l'importation du blé fourrager, initialement fixée à 20%, dans le cadre de la loi de finances 2013 a été réduite à 7%.

En outre, il y a lieu de signaler que, sur demande de l'AFAC, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et la Direction Générale des Impôts ont convenu que certaines graines oléagineuses et matières grasses sont éligibles au taux réduit de la TVA de 7% au lieu de 20% dès lors que ces matières sont destinées à l'alimentation de bétail et des animaux de basse-cour.

## Tournoi de Planet Health

Dans le cadre de la consolidation des relations cordiales entre les différents acteurs du secteur avicole, PLANET HEALTH a organisé la 2<sup>ème</sup> édition de son tournoi de mini-foot avec la participation de 12 équipes représentant le secteur de la provende (ALF FES, ALF SAHEL, ALF AL ATLAS, ALF EL FELLOUSS, CICALIM, INAAM, HIFEEDS, ALIMENTS ET POUSSINS, EDDIK) ainsi que de deux équipes des vétérinaires de Rabat et Casablanca.

La compétition a connu un vif succès populaire et a été clôturée par la remise des prix:

- Le 1<sup>er</sup> prix a été gagné par ALF SAHEL ;
- Le 2<sup>ème</sup> prix a été remporté par CICALIM ;
- Le 3<sup>ème</sup> prix est revenu à l'équipe des vétérinaires de Rabat ;
- Le trophée du meilleur buteur a été remis à M. Tarik BENDAMOU de la société CICALIM ;
- Le prix de l'organisation a été décerné à M. Omar BENABDALLAH, Directeur Général de PLANET HEALTH, et remis par M. Slimane ZEMZOUMI, Directeur Technique de la société ALF AL MAGHRIB.

Dans la joie et la gaité, tout le monde s'est donné rendez-vous pour la 3<sup>ème</sup> édition en 2014.



**ALF FES**



**ALF SAHEL**



**ALF AL ATLAS**



**PLANET HEALTH**



**VETO-CASA**



**CICALIM**



**INAAM**



**HIFEEDS**



**ALF EL FELLOUSS**



**VETO-RABAT**



**ALIMENTS ET POUSSINS**



**EDDIK**





**M. DOLMY « le maestro » donnant le coup d'envoi de la finale**



**M. Slimane ZEMZOUNI remettant le prix de l'organisation à M. Omar BENABDALLAH**



**M. Ahmed FADIL, Secrétaire Général de la FISA, remettant le prix du meilleur buteur à M. Tarik BENDAMOU de CICALIM**



**M. Said SEDDIKI du Raja de Casablanca remettant le 3<sup>ème</sup> prix à l'équipe des VETO-RABAT**



**M. Abdelmjid DOLMY remettant le 2<sup>ème</sup> prix à M. Reda BENSHEMA de CICALIM**



**M. Hicham MOUHEMME, de ALF SAHEL, remettant le 1<sup>er</sup> prix au capitaine de l'équipe de ALF SAHEL**

## FELICITATIONS

La FISA présente ses félicitations aux sociétés :

- SOPRINA et EURAFRIC, toutes appartenant au groupe MOUHEMME, pour l'obtention de la double certification ISO 9001 V2008 et ISO 22000 V2005 de leurs couvoirs ainsi que de leurs élevages de reproducteurs respectifs. Cette double certification prouve les efforts fournis par les deux sociétés afin d'assurer la maîtrise de la qualité et de la sécurité sanitaire de leurs productions et de répondre au mieux aux exigences de leurs clients.
- KOUTOUBIA, dirigée par Hadj Tahar BIMEZZAGH et ELDIN appartenant au groupe Zalagh Holding (Famille CHAOUNI), pour l'obtention de la certification «Halal» pour leurs abattoirs industriels avicoles conformément aux exigences de la norme NM 08.0.800

## RECRUTEMENT

La FISA a procédé au recrutement de Mlle Mounia LEKRATI au poste de Responsable Développement. Mlle LEKRATI est ingénieur d'Etat en Industries Agricoles et Alimentaires de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et titulaire d'un master BIODEV 2012 (Master International en Biotechnologies au Service du Développement Durable).





### PRODUITS ALTERNATIFS AUX ANTIBIOTIQUES PROMOTEURS DE LA CROISSANCE



**Dr. Khalid BOUZOBAA**  
*Centre de Diagnostic  
en Aviculture, Temara*

L'utilisation des antibiotiques facteurs de croissance (AFCs) a débuté durant les années 40 aux Etats Unis. L'effet promoteur de croissance de ces antibiotiques a été découvert chez le poulet pour être généralisé aux autres espèces animales. Les Etats Unis furent les premiers en 1951 à

autoriser leur utilisation en tant qu'additifs alimentaires.

L'implication de ces AFCs dans l'apparition des résistances bactériennes aux antibiotiques utilisés en médecine humaine a été rapportée durant les années 60. Ces transferts de résistance par ces AFCs ont entraîné un problème de santé publique. Cette prise de conscience a amené la Suède en 1981 à interdire tout antibiotique comme additif alimentaire. En 2006, l'Union Européenne a interdit la totalité des antibiotiques en tant qu'additifs alimentaires. Leur utilisation est actuellement réservée à l'usage thérapeutique. Au Maroc, ces AFCs vont être totalement interdits comme additifs alimentaires en fin 2014.

Cette interdiction de ces AFCs s'est accompagnée de conséquences sur les performances (poids à l'abattage, indice de conversion alimentaire) et la santé par la recrudescence et le développement de certaines maladies chez la volaille par exemple. Des solutions de remplacement de ces AFCs ont été donc nécessaires pour permettre aux éleveurs de retrouver les performances de croissance et pour aussi limiter les pathologies gastro-intestinales dont la fréquence s'est accrue.

#### I- APERÇU SUR LES AFCs

Plusieurs antibiotiques appartenant à plusieurs familles (Tétracyclines, macrolides, polypeptides, beta lactamines, ionophores...) ont été utilisés comme facteurs de croissance à travers le monde. Cinq à six d'entre eux (Enramycine, Flavomycine, Avilamycine, Tylosine, Bacitracine et virginamycine) ont été cependant, utilisés de façon intensive particulièrement dans les élevages intensifs des volailles et du porc.

#### II- SOLUTIONS ALTERNATIVES A L'UTILISATION DES AFCs

Les additifs alimentaires pouvant potentiellement remplacer les AFCs doivent obéir aux règles de garantir l'innocuité de ces produits vis-à-vis de la santé humaine et animale mais aussi sur l'environnement. Les différents produits de remplacement proposés appartiennent à des familles très différentes dont certains ne répondent pas aux règles citées ci-dessus. Chaque famille présente des avantages et des inconvénients. Les produits suivants sont déjà utilisés ou en cours de leur développement :

##### 1) Oligo-éléments

Parmi les oligo-éléments utilisés, le cuivre et le zinc ont des effets reconnus sur les performances de croissance. Cependant, les doses proposées de ces 2 oligo-éléments sont soit actuellement interdites en Europe, soit qu'ils présentent un risque d'une accumulation dans les sols de ces produits après l'épandage des fientes ou du fumier.

##### 2) Enzymes

L'incorporation des enzymes digestives dans les aliments de volailles vise à renforcer la digestibilité de certains constituants

des matières premières utilisées. Ces enzymes permettraient également de limiter les effets négatifs de certains facteurs antinutritionnels et par conséquent pourraient réduire les problèmes de diarrhées liées à ces facteurs antinutritionnels.

##### 3) Acidifiants

Les acides organiques tels que l'acide formique, l'acide propionique et l'acide butyrique ainsi que leurs sels possèdent des avantages substantiels sur les performances zootechniques et sanitaires. Ils ont un excellent pouvoir bactéricide avec une régulation de la flore digestive. Ils augmentent l'appétence et activent les enzymes digestives. Ces acidifiants aident à maintenir un pH bas dans l'estomac et l'intestin et favorisent de ce fait la flore acidophile (lactobacillus, bacillus...). Leurs inconvénients majeurs résident principalement dans leur action sur essentiellement la flore bactérienne et pourraient donc entraîner un déséquilibre de l'écosystème intestinal.

##### 4) Prébiotiques

Un prébiotique est un ingrédient non digestible exerçant une action bénéfique sur la santé en stimulant la croissance et/ou l'activité métabolique d'un nombre limité de micro-organismes de l'intestin. Il favorise de ce fait le développement de groupes bactériens favorable à l'hôte comme les lactobacilles et les bifidobactéries par exemple. Il empêche la prolifération des espèces bactériennes pathogènes (Salmonella, E.Coli...). Il a l'inconvénient d'agir seulement sur la flore bactérienne.

##### 5) Probiotiques

Les probiotiques sont des préparations de micro-organismes sélectionnés (bactéries et levures) apportées régulièrement en quantités élevées dans le régime alimentaire des animaux en influençant favorablement la microflore digestive. Ils agissent selon le concept de l'exclusion compétitive en utilisant les mêmes récepteurs au niveau de l'intestin que les germes pathogènes. Les bactéries les plus utilisées sont les Lactobacillus, Bacillus et les streptococcus. Toutefois, pour que les probiotiques aient un impact positif sur l'animal, plusieurs points doivent être contrôlés; Les micro-organismes utilisés doivent entre autres, produire des métabolites pour supprimer les pathogènes et survivre dans l'aliment.

##### 6) Plantes et extraits de plantes

De nombreux produits d'origine végétale sont déjà utilisés en alimentation animale. Il s'agit de plantes, d'épices et d'extraits de plantes.

Parmi les produits d'origine végétale, les Huiles Essentielles (HE) semblent être les plus prometteuses. Ces HE stimulent l'appétit par leur odeur. Elles ont aussi selon les différentes HE des propriétés antimicrobiennes très diversifiées; En effet, elles ont des activités antibactérienne, antifongique, antivirale et antiparasitaire telle que l'activité anticoccidienne chez le poulet. Les HE stimulent le système immunitaire et peuvent contribuer à une meilleure prise vaccinale. A cause de tous ces pouvoirs, les HE améliorent les performances de croissance et sont des candidats potentiels très forts pour remplacer les AFCs. Il semble que le choix des composés particuliers de ces HE est primordial en vue de l'obtention du meilleur effet promoteur de la croissance.

Il est à signaler que notre pays le Maroc a été un des leaders dans le domaine de la recherche sur les HE et ce depuis les années 80. Les nombreuses études réalisées témoignent de la contribution des chercheurs nationaux à la connaissance scientifique dans ce domaine.

Dans l'objectif de présenter des solutions d'assurance adaptées aux besoins de ses membres, principalement les éleveurs, la FISA et BMCE ASSURANCES, l'un des principaux courtiers d'assurance au Maroc, ont signé une convention qui a pour objet de développer un partenariat durable entre les deux parties dans les

domaines du conseil et du courtage d'assurance. Le Pack Dawajine est mis en place pour couvrir les professionnels du secteur avicole contre les aléas de la vie. Pour en savoir plus, M. FAYCEL ASSARI, Administrateur Directeur Général de BMCE ASSURANCES a bien voulu nous accorder cet entretien:

### بناك دواجين Pack DAWAJINE

un produit qui répond à tous vos besoins  
en termes de prévoyance

منتوج يستجيب لكل حاجياتكم المتعلقة بالتأمين



#### Qu'est-ce que le Pack DAWAJINE ?

Le Pack DAWAJINE est une offre complète en termes d'assurance et de prévoyance qui vise à aider les professionnels du secteur avicole à mieux se couvrir contre les aléas de la vie.

#### Qui a conçu cette offre ?

RMA WATANYA, leader dans le domaine de l'assurance au Maroc et acteur majeur du secteur, est à l'origine de la conception de cette offre.

BMCE ASSURANCES en est le distributeur exclusif.

#### Que comprend cette offre ?

Ce pack comprend 3 produits de prévoyance que sont l'épargne retraite, l'hospitalisation et l'assurance décès-invalidité.

L'épargne retraite est conçue de manière à ce que le bénéficiaire constitue progressivement une épargne dédiée à sa retraite et ce, grâce à des versements à partir de 200 Dh par mois.

L'hospitalisation couvre à la fois l'assuré, son conjoint et ses enfants en cas d'accident ou de maladie. Les frais d'hospitalisation sont pris en charge et pendant la durée d'hospitalisation et/ou d'inactivité une indemnité journalière est versée à l'adhérent. Plusieurs formules sont proposées à des tarifs qui s'adaptent à toutes les bourses.

L'assurance Décès-Invalidité quant à elle, permet à l'adhérent de percevoir une rente certaine en cas d'invalidité mais également une rente destinée aux ayants droits.

#### Dans quel contexte a été créé le Pack DAWAJINE ?

La Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA) est à l'origine de ce pack. En effet, voulant répondre aux besoins de ses membres, la FISA nous a exposé la situation parfois précaire dans laquelle peuvent se trouver certains éleveurs. Nous avons donc réfléchi ensemble à un moyen de permettre aux éleveurs rattachés à la FISA de se prémunir contre les aléas de la vie.

#### A qui s'adresse ce pack ? Qui peut en profiter ?

Le Pack DAWAJINE a été conçu pour les professionnels du secteur avicole et principalement les éleveurs qui ne disposent d'aucune ou de peu de couverture pour la prise en charge des soins de longue durée, d'aucun régime de prévoyance et de retraite approprié.

Le Pack DAWAJINE a fait l'objet d'une convention entre nous d'une part et la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA), l'Association Nationale des Producteurs des Viandes de Volailles (APV) et l'Association Nationale des Producteurs des Œufs de Consommation (ANPO) d'autre part. Ainsi, toute personne rattachée à l'une ou l'autre association pourra bénéficier de cette offre.

#### L'intéressé bénéficie-t-il automatiquement des trois produits dès sa souscription au Pack DAWAJINE ?

Le Pack DAWAJINE comprend effectivement trois produits négociés à des prix très compétitifs. Cependant, l'intéressé peut choisir un seul ou deux produits sur les trois s'il le souhaite sans que cela ne le pénalise.

#### Comment bénéficier de cette offre ?

A travers le Service Client BMCE Assurances :

Une équipe dédiée au Pack DAWAJINE répondra à toutes les questions et demandes des éleveurs : informations sur les garanties, renseignements nécessaires à la souscription des contrats d'assurance etc...

(Mlle Siham SABRI – Tél : 05 20 33 49 46

email : s.sabri@bmceassurances.com , Mlle Zineb BATA – Tél :

05 20 33 49 30 – email : z.batta@bmceassurances.com et Mlle

Noama JAFIR – Tél : 05 20 33 49 47

email : n.jafir@bmceassurances.com).

Une fois les contrats établis, et afin d'assurer une proximité aux éleveurs, ils seront adressés à l'agence BMCE BANK la plus proche du client, pour signature et règlement de la somme due.

Il suffira ainsi de présenter au chargé de clientèle de l'agence, une pièce d'identité et procéder au règlement de la prime sur un compte BMCE Assurances prévu à cet effet.

#### Nous vous remercions pour cet entretien. Nous espérons que cela a pu répondre aux questions des éleveurs. Pour ceux qui ont d'autres questions, avez-vous quelque chose ?

Notre principal rôle en tant que courtier en assurances, est de conseiller nos clients. Nous prévoyons de ce fait d'accompagner la FISA dans leurs réunions régionales afin d'aller à la rencontre des entreprises membres de la FISA pour leur proposer des solutions d'assurances sur mesure et rencontrer les éleveurs afin de répondre à toutes leurs questions.

## Marché de gros aux volailles de Casablanca : Réhabilitation des locaux actuels

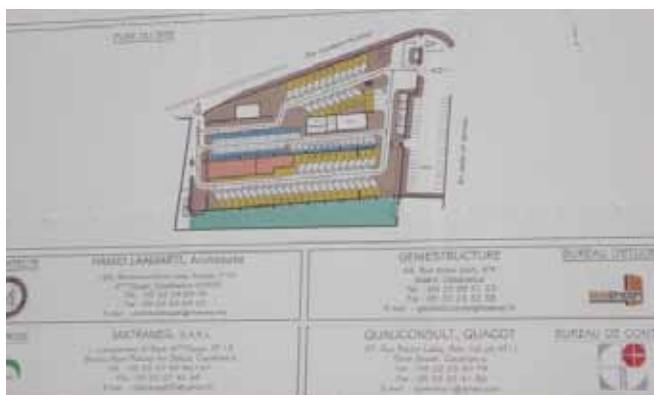
Le marché de gros aux volailles de Casablanca constitue le lieu de rencontre des éleveurs et des commerçants grossistes et détaillants où s'effectuent l'offre et la demande sur les volailles. La plus grande partie des approvisionnements de la capitale économique en viandes de volailles se fait dans ce marché.

Ce marché joue un rôle important, au niveau régional et national, dans la détermination des prix de vente des volailles vivantes.

Cependant, sur les plans sanitaire, hygiénique et sécuritaire, la situation du marché est déplorable. Les usagers travaillent dans des conditions défavorables ne respectant aucune norme d'hygiène. Transféré à titre provisoire en 1997 sur le site d'une ancienne cimenterie, l'emplacement de ce marché inquiète, autant les autorités locales que les professionnels et les habitants du voisinage, eu égard aux conséquences des déchets générés sur l'environnement et la santé publique et au manque de sécurité qui règne à l'enceinte et à l'entourage des lieux. Des tentatives de déplacement du marché à d'autres sites plus adéquats ont malheureusement échouées.

Consciente de son importance pour le secteur avicole et dans l'objectif d'améliorer les conditions hygiéniques et sanitaires de commercialisation des volailles et de dynamiser son activité, la FISA a longtemps milité pour la mise à niveau du marché de gros aux volailles de Casablanca afin qu'il réponde au minimum exigé en matière d'hygiène et de sécurité.

A ce titre, la FISA a tenu plusieurs réunions avec les autorités locales (Wilaya du Grand Casablanca, Préfecture d'Arrondissements d'Aïn Sebaâ-Hay Mohammadi, Mairie de la Ville de Casablanca et Commune Urbaine de Casablanca) dans l'objectif de procéder à la réhabilitation et au réaménagement du marché. Suite à ces réunions, un budget de 8 millions de dirhams a été alloué par la Commune Urbaine de Casablanca à la réfection dudit marché. Un appel d'offres ouvert a été lancé en décembre 2012 et l'ouverture des plis a été effectuée le 03 janvier 2013. Les travaux ont commencé au mois de mars 2013 et devraient prendre fin en décembre 2013.



Plan d'aménagement du marché de gros aux volailles de Casablanca

Les travaux de réhabilitation du marché prévoient le renouvellement et le dallage du sol, la consolidation des hangars menaçant ruine et l'aménagement des sanitaires, la réfection des réseaux d'assainissement et d'électricité, le revêtement de l'étanchéité, la réhabilitation de la charpente ainsi que l'aménagement du parking extérieur et de ses bordures. La construction de postes de police et de contrôle vétérinaire et des bureaux administratifs est aussi prévue. Et pour une meilleure organisation du marché, la partie réservée aux détaillants sera séparée de l'espace réservé aux grossistes. Les locaux de vente en détail doivent obéir à un cahier de charges spécifique fixant les conditions techniques, sanitaires et hygiéniques de conception et de gestion desdits locaux.

Actuellement, une commission tripartite Préfecture – Commune – FISA est en train de travailler sur l'élaboration d'un règlement intérieur régissant le mode de fonctionnement et de gestion de ce marché.



M. le Wali et M. le Maire de Casablanca accompagnés de M. ALAOUI lors d'une visite au marché de gros aux volailles de Casablanca

### Fiche technique

**Emplacement :** Arrondissement Hay Mohammadi

**Superficie :** 12 000 m<sup>2</sup>

**Sources d'approvisionnement :** fermes d'élevage des régions de Had Soualem, Mediouna, Temara, Salé, El Jadida, Safi, Marrakech.

**Débouchés :** Grand Casablanca, El Jadida, Settat, Beni Mellal, Khouribga.

**Nombre de clients :** 3 000 par jour

**Nombre de véhicules par jour :**

- Camions : 25 à 60
- Voitures : 150 à 200
- Motos : 100 à 150



**Cette rubrique est réservée aux cursus des professionnels qui, de par leur dynamisme, ont marqué le développement de l'activité avicole au Maroc.**



**Monsieur Abderrahmane RYADI** est né à Rabat en 1963 de parents originaires des montagnes du Souss. Après des études primaires et secondaires effectuées dans sa ville natale, il intègre au début des années 80 l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, institution qu'il a quitté en 1989 avec en mains un diplôme d'ingénieur agronome en productions animales.

La même année, il rejoint la société SOPROMAL créée en 1986 à Témara par un groupe d'aviculteurs dont faisait partie son père Feu Lahoucine RYADI, aviculteur très connu durant les années 70 et 80 et l'un des pionniers de l'aviculture marocaine.

Dans cette société où il occupe, depuis 1990, le poste de coadministrateur, M. RYADI participa au lancement de son usine d'aliments composés en 1989 et de son couvoir en 1997, ainsi qu'à l'extension de ses capacités de production de poulets de chair.

Convaincu de l'importance de l'action associative dans le développement de la filière avicole, Abderrahmane RYADI s'est investi, dès le début de sa vie professionnelle, dans la création et le développement des associations professionnelles. Ainsi, après une tentative inachevée, en 1991, de création d'une association régionale des producteurs de poulet à Rabat, il a fait partie des initiateurs de la création de l'Association Nationale du Poulet de chair (ANPC) en 1994 où il a occupé le poste de Secrétaire Général durant cinq ans. En 1995, il contribue à la création de la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA) où il a siégé durant plusieurs années à son Conseil d'Administration. En 2004, il a été parmi les initiateurs de la création de l'Association Nationale des Producteurs des

Viandes de Volailles (APV) où il occupe à ce jour le poste de Secrétaire Général. Abderrahmane RYADI est aussi membre du Conseil d'Administration de l'Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC).

En 1995, Abderrahmane RYADI a fait partie du "Groupe des 5" qui ont pensé et concrétisé le concept d'une manifestation professionnelle avicole d'envergure au Maroc : le Salon Avicole de Casablanca « DAWAJINE ». Cette manifestation dont la notoriété n'est plus à démontrer est la plus en vue dans l'espace régional de l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Le salon Dawajine en est à sa 16<sup>ème</sup> édition cette année.

Durant les années 2000, M. Abderrahmane RYADI s'est investi dans les travaux de rédaction des textes de la loi 49-99, relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et la commercialisation des produits avicoles, en participant activement aux différentes commissions préparatoires constituées des représentants du Ministère de l'Agriculture, de la FISA et d'autres intervenants dans le secteur avicole. Son souci majeur a toujours été de rédiger une réglementation qui soit la plus efficace sans être trop contraignante. Il a également contribué à la réussite de sa mise en œuvre en animant, durant les deux années qui ont précédées sa promulgation, à travers toutes les régions du pays, des séminaires de présentation et de vulgarisation de cette loi aux éleveurs et professionnels dans le cadre des réunions régionales organisées par la FISA et l'APV.

M. Abderrahmane RYADI est membre actif dans plusieurs commissions de travail de l'APV et de la FISA et a largement contribué dans la conceptualisation du projet de zoopole de formation aux métiers de l'aviculture, dans la mise en place et le suivi des systèmes de régulation de la production des poussins de type chair et dans le suivi de l'établissement des prix de vente du poulet de chair à la ferme.

M. Abderrahmane RYADI a représenté l'APV et la FISA dans plusieurs réunions, séminaires et manifestations au niveau national et international.

Abderrahmane RYADI défend l'idée que l'avenir du secteur avicole ne peut se concevoir que : 1. Par un changement dans les types de relations entre opérateurs vers plus d'interdépendance dans le cadre de systèmes d'intégration ou d'agrégation, 2. Par l'assainissement des relations financières entre opérateurs, 3. Par le respect sans concessions des règles sanitaires et surtout environnementales.

Abderrahmane RYADI est marié et père d'une fille.

# L'aviiculture vue à travers la presse dans le monde

## **Le groupe AMICE-SOQUET placé en redressement judiciaire**

Le groupe AMICE-SOQUET, basé à Lanrelas dans les Côtes-d'Armor, est l'un des leaders français de l'accoupage produit et vend des poussins de chair et de ponte, des dindonneaux, des pintadeaux et des œufs à couver.

Amice Soquet qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 55 millions d'euros pour un effectif composé de 350 salariés aurait été marqué par une situation très dégradée notamment dans le secteur de la dinde. L'ensemble du groupe a été placé en redressement judiciaire, où il a déposé le premier juillet 2013 son bilan au tribunal de commerce qui lui a accordé une période d'observation de six mois.

**L'USINE NOUVELLE**

<http://www.usinenouvelle.com/>

---

## **Le destin de la filière française lié à celui du grand export :**

Dans le contexte actuel marqué par une décroissance économique, l'activité poulet grand export constitue une réelle opportunité pour contribuer au redressement productif attendu de la filière avicole française et pour préserver les emplois et la cohésion sociale sur le territoire.

Daniel SAUVAGET, Directeur de la société TILLY-SABCO, a exposé les grandes lignes du plan de consolidation envisagé pour la filière poulet grand export. En fait, cette dernière représente 23% des poulets produits en France en 2012, 50% des abattages de poulets en Bretagne, 20% des poulets abattus en Pays de la Loire et présente 4 000 emplois directs et indirects.

Reste à relever le challenge d'une filière grand export française sans restitutions et à combler l'écart de compétitivité avec les produits brésiliens qui viennent concurrencer les produits français sur les marchés en croissance du Moyen et Proche Orient (Arabie Saoudite notamment).

**Filières Avicoles Juin 2013-P 42**

---

## **GÉNÉTIQUE ANIMALE-Hendrix Genetics s'associe à un mastodonte chinois**

Un nouveau projet de partenariat stratégique dans la sélection et la distribution de la génétique animale sera réalisé par le chinois NEW HOPE et le sélectionneur multi espèces HENDRIX GENETICS.

Les deux sociétés se connaissent déjà à travers une co-entreprise montée en sélection porcine sur la Chine.

Etant le plus important fabricant d'aliments du bétail (27 millions de tonnes), et un très gros producteur de lait, porc, œufs et volailles, le groupe NEW HOPE est un très important opérateur de l'agrobusiness chinois avec un chiffre d'affaires de 15 milliards de dollars.

Créé en 1982, NEW HOPE possède aussi des filiales en Asie (Vietnam, Bangladesh, Philippines...).

En outre, il est aussi présent dans l'industrie chimique (PVC, engrais, charbon, nickel) et dans la finance.

**REUSSIR AVICULTURE-09 Juillet 2013**

<http://www.reussir-aviculture.com/public/index.php>

---

## **La Pologne est le pays européen le plus performant pour les coûts de production en poulet**

Selon une étude néerlandaise conduite au centre de recherche LEI de l'Université de Wageningen, sur la compétitivité comparée de plusieurs pays européens, récemment publiée, les coûts de production du poulet standard sortie abattoir des Pays-Bas sont comparables à ceux de l'Allemagne, meilleurs qu'en France, au Danemark et au Royaume-Uni, mais supérieurs à ceux de la Pologne.

Par rapport à la France, le prix de revient de l'ensemble Pays-Bas-Allemagne est inférieur d'environ 4 % et celui de la Pologne est inférieur de 10 %. L'écart de coûts pour les Pays-Bas par rapport à l'ensemble Argentine-Brésil est de 26 %, et relativement aux USA il est de 23%. Enfin l'étude évalue à 7 % l'écart lié directement à la législation européenne et néerlandaise sur le bien-être, sur l'environnement et sur la sécurité alimentaire.

**REUSSIR AVICULTURE-09 Juillet 2013**

<http://www.reussir-aviculture.com/public/index.php>

---

## **Le 18<sup>ème</sup> congrès mondial vétérinaire avicole se tiendra à Nantes**

Quarante-huit ans après sa précédente tenue en France, le congrès mondial de l'Association Vétérinaire Internationale WVPA se tiendra à Nantes du 20 au 23 août 2013. Les conférences, les ateliers et les événements associés à cet événement sont l'occasion de rencontrer les meilleurs spécialistes et de découvrir les avancées sur l'ensemble des pathologies aviaires.

**REUSSIR AVICULTURE-04 Juillet 2013**

<http://www.reussir-aviculture.com/public/index.php>

---

## Agenda & salons

### SPACE

10 - 13 septembre 2013 à Rennes - France  
Contact : Rue Maurice Le Lannou - CS 54239  
35042 RENNES CEDEX  
Tél. : +33 (0)2 23 48 28 80 - Fax: +33 (0)2 23 48 28 81  
E-mail : info@space.fr - www.space.fr

### ANIMAL FARMING

29 - 31 octobre 2013 à Kiev Ukraine  
Contact : Business city Forum, 4A, office 21, 13  
Pymonenko street 04050  
Tél. : +380 44 496 86 45 - Fax: +380 44 496 86 46  
af@pe.com.ua - www.pe.com.ua

### DAWAJINE

26 - 28 novembre 2013  
Lieu : CICEC – Office des Changes - Casablanca  
Contact : FISA  
123 – 125, Bd. Emile Zola, Casablanca, Maroc  
Tél. : 05 22 31 12 49 – 05 22 54 24 88/89  
Fax : 05 22 44 22 76 – 05 22 44 46 34  
E-mail : fisamaroc@gmail.com -  
www.fisamaroc.org.ma

### FIDAK

28 novembre au 11 décembre 2013  
Contact : Centre International du Commerce  
Extérieur du Sénégal - Dakar, Senegal  
Tel: +221 (0)33 8275414 - Fax: +221 (0)33 8275275  
dmv@cicesfidak.com - www.cicesfidak.com



### Bulletin d'informations trimestriel

Dépôt Légal : 10/2000

FISA, 123-125, Bd. Emile Zola, Casablanca 20310 – Maroc.  
Tél. : 05 22 31 12 49 – 05 22 54 24 88/89  
Fax : 05 22 44 22 76 – 05 22 44 46 34  
E-mail : fisamaroc@gmail.com – Site Web : www.fisamaroc.org.ma

#### Directeur de la publication

Youssef ALAOUÏ

#### Directeur de la rédaction

Chaouki JERRARI

#### Rédaction

Ahmed LAMAACHI  
Ahmed OULMOUDEN  
Mounia LEKRATI  
Salima SIRAJI

#### Production

Salima SIRAJI  
Ahmed OULMOUDEN

#### Publicité

Mounia LEKRATI

#### Diffusion

Mohammed TAOUSSE  
Charafa HADDOUCHE

# MUYANG

## Fournisseur intégral de l'usine d'aliment composé pour animaux

- Partage de Connaissance et de Compétence
- Machinerie et Ligne de traitement d'alimentation
- Projet clé en main
- Entraînement et Service pour clientèle



Muyang est votre partenaire fiable dans  
l'industrie technologique de l'aliment pour  
animaux.



#### Muyang Group

No. 1 Muyang Road, Yangzhou, Jiangsu China 225127  
T: +86-514-85828888 F: +86-514-87848888  
E-mail: mypublic@muyang.com

#### Contact au Maroc:

Monsieur Xavi. LI  
T: +212 6 38 95 88 02  
E-mail: xavier.lee@muyang.com